



Droit sur coffre fort bancaire

Par **malica_38**, le **07/02/2010** à **16:25**

Bonjour,

Je possède un coffre dans ma banque.

Il contient aussi des valeurs appartenant à mon frère.

Que se passe-t-il en cas décès du locataire du coffre ?

Merci de votre réponse

Par **Patricia**, le **08/02/2010** à **00:25**

Bonsoir,

L'accès au coffre est bloqué dès que la banque a été informée du décès.

Et votre mandataire éventuel, (même si il possède une clé), ne pourra y accéder.

Les valeurs déposées ne pourront être retirées qu'après instructions reçues du notaire.

Et, éventuellement, en présence de l'ensemble de vos héritiers.